

COMMUNE DE SANTENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 6 JUIN 2013 Salle du Conseil Municipal à 20 h 30

PRESIDENT : Monsieur TUDELA Henri.

SECRETAIRE de SEANCE : Mme CHAPELLE Yvette.

PRESENTS : Mme BLONDAN Véronique, Mme CHAPELLE Yvette, M. COULON Serge, M. GIRARDIN Jacques, M. LEGROS Samuel, M. MARGUIN Michel, M. MÉNAGÉ Michel, M. PRIEUR Guillaume, M. TUDELA Henri.

ABSENTS – EXCUSES : M. LEQUIN Antoine, M. MILLARD Eric.
POUVOIRS : -

DATE de la CONVOCATION : 30/05/2013

DATE de l’AFFICHAGE : 30/05/2013

Lecture du compte rendu de la séance du 13 mai 2013 par Mme Yvette CHAPELLE. Le compte rendu n'appelle pas d'observations.

• COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Suite à la délégation attribuée au Maire afin de passer des marchés publics à procédure adaptée jusqu'à 45 000 €, il est nécessaire de présenter au conseil municipal les décisions prises :

- Décision du 23 mai 2013 : Marché à procédure adaptée avec EURL ROBUFFO 21190 CORPEAU concernant la reconstruction d'un mur de soutènement au lieudit « Les Hâtes » à Santenay pour un montant de 23 290,00 € HT.

DELIBERATIONS

1. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2013 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

Le montant du FPIC 2013, initialement prévu au budget pour un montant de 5 980,00 €, a été modifié. A ce montant il faut ajouter 671€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'approuver les écritures budgétaires suivantes pour la décision modificative n° 2 du budget principal de la commune - année 2013 :

- ✓ Article 73925 chapitre 014 en dépenses de fonctionnement : + 671,00 €
- ✓ Article 7718 chapitre 77 en recettes de fonctionnement : + 671,00 €

2. FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SANTENAY POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE CHAMP PARMOIS :

Monsieur le Maire rappelle que le centre hippique situé Chemin du Champ Parmois à Santenay n'est desservi par aucun réseau d'eau potable.

En effet, le réseau est situé à 120 ml des bâtiments et nécessite donc une extension afin d'envisager un raccordement.

Il est rappelé que l'association dispose actuellement d'un puits qu'elle utilise sans autorisation dans le cadre de son activité. Elle a été mise en demeure en 2007 à la suite d'une procédure engagée par l'Agence Régionale de Santé, de régulariser sa situation.

Le centre hippique reçoit du public, ce qui l'oblige à respecter des règles sanitaires strictes. Par conséquent, un raccordement au réseau public d'alimentation en eau est indispensable.

Compte tenu des impératifs sanitaires et du rayonnement de l'association, la commune souhaite que la Communauté d'Agglomération réalise une extension du réseau.

Les travaux sont estimés à 13 350 € HT et ils correspondent à la mise en place d'une conduite de diamètre 110 mm sur 120 ml.

Le centre hippique devra, pour sa part, prendre en charge son branchement privatif au réseau public.

La commune propose de participer au financement des travaux, dans le cadre d'un fonds de concours représentant 50 % du coût total de l'opération, soit 6 675 € HT.

La communauté d'agglomération a délibéré lors de la séance du bureau communautaire du 16 mai 2013, il convient désormais à la commune de prendre une délibération concordante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'émettre un avis favorable à l'extension du réseau d'eau potable Champ Parmois pour permettre le raccordement du centre hippique, d'approuver le règlement d'un fonds de concours par la commune de Santenay à la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud concernant l'extension du réseau d'eau potable Champ Parmois, d'autoriser le Maire à signer tout document contractuel s'y rapportant et à procéder aux opérations comptables nécessaires.

3. CASINO DE SANTENAY - RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER DES JEUX ET DES MACHINES A SOUS ET DEMANDE D'EXTENSION :

Par délibération du 22 avril 2013, le conseil municipal a donné un avis favorable au renouvellement de l'exploitation des jeux et à l'extension au jeu de la roulette anglaise électronique.

Monsieur le Maire présente le courrier en date du 17 mai 2013 du Casino de Santenay pour une demande de renouvellement d'autorisation de jeux et d'extension à la Roulette Anglaise électronique et à La Bataille.

Le conseil prend connaissance de la demande formulée par le Casino de Santenay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de donner un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter les jeux suivants : la roulette anglaise, le black-jack, le Texas Hold'em Poker, l'Omaha poker 4 high, les machines à sous ; de donner un avis favorable à l'extension au jeu de la roulette anglaise électronique et à La Bataille.

4. CASINO DE SANTENAY - RAPPORT ANNUEL DE L'EXPLOITATION DES JEUX - EXERCICE 2012 :

Le rapport produit par le délégataire de l'exploitation des jeux au Casino de Santenay est présenté au conseil municipal.

Ce document comprend la présentation de la société et du cahier des charges, le rapport financier, le rapport technique sur la qualité de service et les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de prendre acte de la présentation du rapport annuel de gestion de l'exploitation des jeux au Casino de Santenay pour l'exercice 2012.

QUESTIONS DIVERSES:

Néant.

INFORMATIONS:

- Suite à la réunion des écoles du 30 mai 2013, le directeur de l'école maternelle a transmis un courrier pour solliciter le renouvellement du contrat de l'agent non titulaire mais pour un nombre d'heures plus important, en raison de l'augmentation du nombre d'inscriptions.
- Suite à la demande de dossier de classement en station de tourisme, un courrier de la Préfecture informe qu'en l'état actuel du dossier, la demande n'est pas recevable.
- Concernant le projet du centre thermal, une réunion technique concernant l'utilisation de l'eau thermale a eu lieu en présence de Valvital et ANTEA le 30 mai dernier.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur PLU a été présenté à la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles en date du 30 mai 2013.
- Bibliothèque : Mme Olivier Andrée a informé la mairie de sa volonté d'arrêter d'assurer la permanence de la bibliothèque. La dernière permanence aura lieu le 11 juin prochain. La commune recherche un bénévole pour assurer ce service.
- Le permis d'aménager pour le lotissement « Les Vaux Dessous » a été déposé le 31 mai 2013. Une réunion de présentation aux habitants aura lieu après accord du permis d'aménager, soit dans les meilleurs délais en septembre.
- Invitation des conseillers municipaux à l'inauguration de l'ouverture du point boucherie charcuterie traiteur le 20 juin prochain.

Fin de séance à 22 h 00 mn.